

LOT N°4
MENUISERIES INTERIEURES

0 - GENERALITES

1 - NOMENCLATURE DES OUVRAGES

4.0 - GENERALITES

4.0.1 : DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents officiels de référence applicables à ce lot sont les suivants :

- Cahier des charges applicables aux travaux de menuiserie bois DTU 36.1
- les Normes et projets de normes ci-dessous indiqués
 - N F P 23 302 : terminologie et caractéristiques générales
 - N F P 23 303 : porte de communication
 - N F P 23 304 : porte palière
 - N F P 23 501 : techniques des essais
 - N F P P.N.P. 26 101 à 26 419 : quincaillerie

4.0.2 : DEFINITION DES PRESTATIONS

Elles comprennent :

- les dessins et détails d'exécution
- la fourniture, le transport, le stockage, la mise en œuvre, la pose, le réglage, les découpes, tous les matériaux, matériels, éléments constitutifs et ouvrages, accessoires nécessaires à l'exécution des travaux conformément aux dispositions du CCTP
- la fourniture d'échantillons
- la présentation de prototypes
- la protection des propres ouvrages de l'entreprise et de ceux des autres corps d'état en cours de chantier pour éviter la dégradation et les taches dues aux projections de plâtre, de ciment ou de peinture jusqu'à la réception des travaux, la protection des arêtes, bâtis, etc..
- les traitements et protections des bois
- la protection anti rouille pour tous les ouvrages en acier par métallisation, galvanisation à chaud ou par peinture anti rouille posée en deux couches, dont une en usine
- le réglage et l'ajustage des menuiseries
- la mise en jeu pendant la période de garantie avec éventuellement la fourniture et la pose d'alaises rainées, ainsi que tous les travaux nécessaires résultant de ce fait
- toutes sujétions permettant la mise à la terre des huisseries et bâtis métalliques par l'électricien
- le nettoyage en cours et en fin de travaux, l'enlèvement des copeaux, déchets, gravois et emballages, etc.. et tout le matériel utilisé pour la mise en œuvre de l'ouvrage

L'entrepreneur aura à sa charge l'exécution de tous les travaux définis par le présent cahier de charges

Il devra livrer les ouvrages parfaitement terminés et suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient avoir été omis dans les prescriptions et qui seraient nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, suivant les règles de l'art

De plus, l'entrepreneur devra se référer obligatoirement, en ce qui concerne le degré coupe feu ou pare flammes de ses ouvrages aux prescriptions, aux normes et règlements en vigueur

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent lot de prendre tous renseignements complémentaires auprès des services de sécurité intéressés (Préfecture de Police, Sapeurs Pompiers) afin de remédier aux omissions éventuelles qui auraient pu apparaître dans la rédaction du CCTP

4.0.3 : IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot procédera à l'implantation de ses huisseries suivant le tracé des axes exécutés par le gros œuvre

Ils seront conjointement responsables des tracés, cotes et implantations

Il leur appartiendra de ne commencer l'exécution de leur travail qu'après avoir effectué une vérification minutieuse de l'implantation et ce, pour s'assurer du respect des cotes des plans en leur possession

Le calage et le scellement des huisseries sont dus par l'entrepreneur du présent lot

4.0.4 : QUALITE DES MATERIAUX

La provenance ainsi que les origines et caractéristiques, tant pour les résineux que pour les feuillus durs, devront être au préalable soumis à l'approbation du Maître d'œuvre et du Bureau de contrôle

Tous les panneaux en contreplaqué ou en lattes employés seront Okoumés et de la classe :

* A - pour les parties à vernir

* B - pour les parties à peindre

Les contreplaqués devront être garantis par les labels C.T.B. et CTBX

Les stratifiés et lamifiés devront strictement répondre à la Norme NFT 54.001 "feuilles et plaques en matière plastique stratifiées thermodurcissables à usage décoratif ou domestique"

Toutes les quincailleries devront être de première qualité et porter les marques S.N.F.Q, en l'absence de norme définissant la qualité et les dimensions

Pour tous les autres articles, la marque N F. SNFC sera exigée

Les sections finies corroyées des bois utilisés seront conformes à celles figurant au REEF, ces sections doivent être considérées comme des minima

Il appartiendra à l'entrepreneur d'en augmenter les dimensions, après accord du Maître d'œuvre, s'il estime que les sections prévues sont insuffisantes pour la bonne tenue des menuiseries, ou si elles peuvent être obtenues dans le débit normal des bois actuellement livrés dans le commerce

Les cotes et sections précisées au projet ne sont données qu'à titre indicatif.

4.0.5 : TRAITEMENTS ET IMPRESSIONS

Toutes les menuiseries en bois seront traitées contre les insectes et les champignons, par un produit organique homologué C.T.B.F, qui sera du genre xylophène S.O.R. ou équivalent

L'entrepreneur du présent lot s'assurera qu'il n'y a pas incompatibilité entre le produit organique et les enduits prévus

Les enduits prévus à la charge du présent lot devront permettre un accrochage aisé des peintures prévues au lot PEINTURE. Un rapprochement devra être fait entre les entrepreneurs de ces deux lots pour essais avant exécution.

Aucun ouvrage ne devra être posé avant impression

Les ferrures et quincailleries destinées à être peintes par la suite, seront imprimées avant pose, et la peinture d'impression à soumettre à l'agrément de l'entrepreneur du lot PEINTURE

4.0.6 : HUISSERIES

Les huisseries seront réalisées en bois, elles seront de l'épaisseur des murs ou des cloisons

Seules les huisseries posées en tableau entre les murs de refend ne seront pas réalisées de l'épaisseur du mur

4.0.7 : VITRAGE

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le vitrage des portes intérieures suivant description

4.0.8 : IMPLANTATION DES HUISSERIES - TRACAGE DES CLOISONS

L'implantation des huisseries et le traçage des cloisons seront faits par le présent lot

4.0.9 : HABILLAGES

Toutes les menuiseries intérieures seront accompagnées de leurs habillages par chants plats de 30x6 deux angles arrondis

4.0.10 : CALFEUTREMENTS

Après pose des huisseries ou bâtis, le calfeutrement entre la menuiserie et le gros œuvre est à la charge du présent lot dans les refends et au présent lot dans les cloisonnements

En finition, prévoir un joint mastic blanc entre menuiseries et les parois

4.0.11 : FERRAGES TYPES

Ils seront de marque BRICARD ou équivalent

- **Type A** :

- Serrure de sûreté type BRICARD ou techniquement équivalent, à canon européen, fonctionnant sur "combinaison", fermeture 3 points
- garniture, métal chromé
- 1 butoir
- 3 paumelles

- **Type B**

- serrure bec de cane, type BRICARD, "universel"
- garniture, métal chromé
- 1 butoir
- 3 paumelles

- **Type C**

- serrure bec de cane, à condamnation avec possibilité de décondamnation extérieure, type BRICARD, "universel"
- garniture, métal chromé
- 1 butoir
- 3 paumelles

- **Type D**

- serrure pêne dormant 1/2 tour, type BRICARD, "universel"
- garniture, métal chromé
- 1 butoir
- 3 paumelles

4.1 - NOMENCLATURE DES OUVRAGES

4.1.1 : BLOCS PORTES

Blocs-portes comprenant :

- huisserie sapin du Nord
- Platine amovible avec carter de protection pour gâche
- Porte isoplane pré peinte, alvéolaire gamme déco de chez France PORTE ou similaire modèle La Plaisance (post formé) , à un vantail ou à 2 vantaux
- Portes destinées à être peintes

En raison du système de ventilation mécanique, toutes les portes intérieures du logement comporteront un jeu bas de 10 mm

4.1.11. Blocs portes 0.53 x 2.04 avec bec de cane

Huisserie et porte suivant spécifications

Ferrage type B

Localisation : Repère type 4

4.1.12. Blocs portes de 0.83 x 2.04 avec serrure 1/2 tour

Huisserie et porte suivant spécifications de l'article ci-avant

Ferrage type D

Localisation : Repère type 1

4.1.2 : PLINTHES

Plinthes en sapin de 70 mm de hauteur x 10 mm d'épaisseur, pose à coupe d'onglet pour tous les angles saillants - Drainage au sol obligatoire

Pas de longueur inférieure à 3 m pour un même pan de mur, raccord sur la longueur par coupe d'onglet

Fixation sur mur béton par pointes en acier trempé de différentes longueurs

Fixation sur les autres murs par pointes en acier galvanisé

Prévoir un joint mastic blanc en finition entre plinthe et parois

Localisation : au pourtour de toutes les pièces du logement

4.1.3 : HABILLAGES

Partout où il sera nécessaire pour une finition parfaite des ouvrages, l'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose de baguettes d'habillage en sapin de 35/6 à angles vifs - Pose à coupe d'onglet, fixation par pointes tête d'homme

Localisation : Au pourtour de toutes les trappes de visite, au droit des poteaux de têtes de cloisons et poteaux d'arrêt des doublages, au pourtour des portes

4.1.4 : POTEAUX DE TETE ET D'ARRET

Fourniture et pose de poteaux en sapin du Nord avec arêtes abattues sur toute hauteur, y compris rainurage, et toutes sujétions de calage et fixation

Localisation : - poteaux de tête de cloisons de distribution

- poteaux d'arrêt des doublages

4.1.5 : COFFRES CACHE CANALISATIONS

Réalisation de coffres en panneaux de particules d'agglomérés de 18 mm d'épaisseur, fixé sur ossature en tasseaux sapin de 40 x 40 mm de section
Pour chaque coffre, une partie démontable fixée par vis à cuvettes sera aménagée pour visite et réparation

Sur la face intérieure de cet habillage, réalisation d'un doublage en panneau de laine de verre semi-rigide pour correction acoustique

Localisation : Suivant plans, coffres pour certaines descentes EU, EV, et pour canalisations de VMC, à la demande des plans techniques, dans le logement avec isolation phonique

4.1.6 : BOITES A LETTRES : Sans objet

4.1.7 : TRAPPES D'ACCES AUX COMBLES

A la charge du présent lot, fourniture et pose de trappes d'accès aux combles 80x80 disposée dans le chevêtre dû par le charpentier dans le garage, constituée :

- un bâti dormant bois exotique
- un panneau double paroi avec isolant intérieur
- une mousse de polyuréthane

Quincaillerie

- pattes de fixation
- paumelles zinguées
- verrou de sûreté à clé plate
- barre permettant l'accrochage d'une échelle
- système pour permettre la trappe ouverte

Dimension 80x80

Localisation : suivant plans dans salle de bains

4.1.8 : BUTOIRS DE PORTES

A la charge du présent lot, fourniture et pose de butoirs de portes caoutchouc à prévoir pour toutes portes ouvrant à 90° et 180° - Fixation au sol par vissage

4.1.9 : PORTE COULISSANTE SCRIGNO

A la charge du présent lot, fourniture et pose d'une porte coulissante 1 vantail

L'ensemble sera intégré dans un contre châssis (au présent lot) SCRIGNO Base intégré dans une cloison Placostil de 120, suivant plans

Poignée de tirage métallique inox

Système condamnation/décondamnation dans salle de bains

Dimension suivant plan

Localisation : Repère type 2

4.1.10 : PORTES COULISSANTES TYPE NIRVA

Suivant plan des placards ou rangements, fourniture et pose de portes coulissantes type NIRVA, posées sur bâtis bois 4 cotés, la partie basse servant de plinthe

Finition au choix de l'architecte

Dimensions suivant plan

Localisation : repère type 3